



## Appel urgent de l'URC

**17 avril 2025 – procès des frères Kononovych**

### **Zelenski doit cesser les arrestations et les tortures en Ukraine !**

## **Liberté pour les prisonniers politiques ukrainiens Mikhaïl Kononovych et Aleksandr Kononovych**

Il y a des raisons légitimes de craindre que la vie des frères jumeaux Mikhaïl Kononovych et Aleksandr Kononovych en Ukraine soit en danger grave et imminent. Prisonniers politiques, antifascistes et pacifistes, ils ont été faussement accusés de s'être soustraits à la mobilisation militaire, malgré leur inéligibilité, et sont sous la menace imminente d'être arrachés à leur domicile, où ils sont assignés à résidence sous surveillance électronique, et d'être transférés sur les lignes de front de la guerre pour y être éliminés physiquement.

Le 25 février 2025, Mikhaïl et Aleksandr Kononovych, ont été arrêtés sans mandat de justice par des policiers en uniforme, menacés avec des fusils d'assaut et emmenés au poste de police, accusés de s'être soustraits à la mobilisation militaire. Or, les frères Kononovych sont inéligibles à la mobilisation militaire. Non seulement ils sont membres du comité central du parti communiste ukrainien, interdit, et dirigeants du *Komsomol* d'Ukraine (Ligue de la jeunesse communiste d'Ukraine) et du *Comité antifasciste d'Ukraine*. Ils ont également été inculpés, à tort, en vertu de l'article 109 du code pénal ukrainien, d'« actions visant à renverser par la force le pouvoir de l'État, » une loi ukrainienne interdisant explicitement la mobilisation de ces personnes.

Pendant leur détention au poste de police, les frères Kononovych n'ont pas été autorisés à consulter un avocat.

On peut légitimement craindre que le régime ukrainien, n'ayant pas réussi jusqu'à présent à leur arracher un aveu de culpabilité pour des crimes qu'ils n'ont pas commis et à les faire condamner par un tribunal, n'ait décidé de se débarrasser d'eux physiquement, une fois pour toutes. La pratique passée a montré que des ordres similaires donnés à des opposants communistes au régime ont effectivement signifié une exécution sommaire, étant donné que le Bataillon Azov et d'autres forces néo-nazies opèrent au sein de l'armée ukrainienne

Depuis le coup d'État du Maïdan de 2014 et le début de la guerre dans le Donbass, les frères Kononovych ont été systématiquement persécutés et leurs droits violés. En 2015, ils ont tous les deux été expulsés de l'université nationale où ils préparaient un doctorat, uniquement en raison de leurs activités communistes et antifascistes.

En janvier 2022, quelques semaines avant le début de la guerre, les frères Kononovych ont été enlevés par le SBU (les services de sécurité ukrainiens) et incarcérés sans autorisation du tribunal. Pendant les quatre premiers jours, ils ont été détenus dans une installation non officielle, un « sous-sol » géré par le SBU, où ils ont été brutalement torturés, battus avec des

menottes, des crosses de fusil et des coups de pied toutes les deux heures, étranglés jusqu'à ce qu'ils perdent connaissance, leurs côtes et leurs nez cassés, Alexandre Kononovych a eu le nez déchiré, leurs dents arrachées, leurs corps mutilés au point d'être méconnaissables, incapables de se tenir debout ou même de s'asseoir sans aide, devant être transportés pour les interrogatoires. Ils ont été privés de soins médicaux, de sommeil et d'alimentation Mikhaïl Kononovych a même été menacé de voir sa fille de 13 ans violée devant lui par les services spéciaux du régime du SBU.

C'est sous l'énorme pression internationale en particulier de la *Fédération mondiale de la jeunesse démocratique*, d'organisations antifascistes du monde entier que le régime Zelenski a finalement du admettre que les frères Kononovych étaient vivants et arrêtés par les autorités. Peu après, ils ont été transférés au centre de détention provisoire de Kiev (SIZO), où ils ont été détenus pendant deux mois à l'isolement, sans soins médicaux, pratiquement sans nourriture, sans lit, devant dormir sur un sol en béton, et sans accès à un avocat, comme méthode d'intimidation pour les contraindre à avouer des crimes qu'ils n'avaient pas commis et à plaider coupables. N'ayant pas réussi à briser les frères Kononovych par la torture et l'isolement, les autorités les ont transférés à la prison de Kiev, les jetant dans des cellules séparées gravement surpeuplées avec des criminels de droits communs, y compris des meurtriers, des récidivistes, des nazis et des racistes, où ils ont été détenus pendant près de 6 mois. On trouvait dans les cellules le *Mein Kampf* d'Hitler et de drapeaux de l'Allemagne nazie. Les frères Kononovych ont été contraints de porter des cartes de prison portant la redoutable étiquette de «*criminels particulièrement dangereux*», ce qui signifiait qu'ils étaient considérés par les autres avec hostilité et traités comme des terroristes. Au cours de leurs huit mois de détention, les frères Kononovych ont été en permanence menacés, intimidés et soumis à des pressions, maintenus dans des conditions inhumaines et dégradantes, maltraités, privés de nourriture et de sommeil.

Tout au long de leur détention, les domiciles des deux frères ont été constamment surveillés par le SBU, leurs familles menacées et intimidées. Le domicile de Mikhaïl Kononovych a été attaqué en juin 2022, la porte d'entrée a été mitraillée et détruite, terrorisant sa femme et son enfant qui étaient seuls dans l'appartement. Aujourd'hui, malgré les bracelets électroniques qu'ils doivent porter, les frères Kononovych continuent d'être constamment surveillés, suivis, intimidés et persécutés. Les attaques, les menaces d'attaques et les intimidations se poursuivent et leur vie reste constamment en danger.

Depuis le coup d'État de Maïdan en 2014, Mikhaïl Kononovych et Alexandre Kononovych ont été attaqués et intimidés pour leurs opinions politiques et leur affiliation au Parti communiste d'Ukraine, ainsi que pour leurs actions en faveur de la paix et contre la guerre en Ukraine, et privés d'une série de libertés et de droits fondamentaux garantis par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il s'agit notamment du droit à la liberté de pensée et de conscience, et à leur manifestation ; du droit à la liberté d'opinion et d'expression ; du droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques ; du droit à l'égalité devant la loi et à l'égalité de protection de la loi ; du droit à l'égalité devant les tribunaux et les cours de justice, à un procès équitable et à la présomption d'innocence ; le droit de ne pas être torturé ou soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; le droit à un recours effectif ; le droit à la liberté et à la sécurité de la personne, et le droit de ne pas être soumis à une arrestation ou à une détention arbitraire ; le droit à la santé, à l'alimentation et, plus fondamentalement, le droit à la vie.

Dans de nombreux pays, aux USA, en Italie, en Espagne, en Allemagne et en France de nombreuses actions sont engagées pour protéger le droit à la vie et à l'intégrité physique de Mikhaïl et Aleksandr Kononovych, condition préalable à la jouissance de tous les autres droits de l'homme !

Dans ces conditions, l'URC a engagé des démarches auprès des organes conventionnels surveillant la mise en œuvre des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'aux mécanismes du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies pour une action urgente notamment auprès du Comité contre les détentions arbitraires, celui contre des disparitions forcées, celui contre la torture, celui en faveur de la liberté d'opinion.

L'URC appelle aux rassemblements les plus larges en France et internationalement pour sauver les frères Kononovych et appellent à soutenir les actions comme la manifestation qui a eu lieu devant l'Ambassade d'Ukraine à Paris. De partout, il faut adresser des messages de protestations, auprès du gouvernement ukrainien comme du gouvernement français complice. Il faut exiger la paix et refuser la guerre.

Ces mobilisations doivent contribuer à faire pression sur le gouvernement français qui fait le choix de la tension, de la guerre, et d'un surarmement qu'il faudra payer par de nouvelles mises en cause de nos droits sociaux en particulier celui à la retraite.



---

L'Union pour la Reconstruction Communiste (URC) est issue de la fusion, en novembre 2024, de l'ANC (Association Nationale des Communistes) et du RC (Rassemblement Communiste).

Pour tout contact : [urc@communistesdefrance.fr](mailto:urc@communistesdefrance.fr) - URC, BP 40137, 75863 PARIS CEDEX 18